

AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC

PREFECTURE DE LA LOIRE-ATLANTIQUE

Direction de la coordination des politiques publiques
et de l'appui territorial

COMMUNE DE SAINT-NAZAIRE

Par arrêté préfectoral n° 2023/ICPE/391 en date du 24 novembre 2023, une consultation du public est prévue à la mairie de Saint-Nazaire, du lundi 8 janvier 2024 au vendredi 9 février 2024 inclus, portant sur la demande présentée par la société ARQUUS en vue de la régularisation et de l'intégration d'améliorations des ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur militaires qu'elle exploite à Saint-Nazaire, 64 route du Point du Jour

Quinze jours avant l'ouverture de la consultation, soit à partir du vendredi 22 décembre 2023, l'information du public est assurée par le présent avis qui sera également mis en ligne sur le site internet de la préfecture : www.loire-atlantique.gouv.fr, accompagné de la demande de l'exploitant.

Pendant la durée de la consultation, le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations sur un registre de consultation ouvert à cet effet à la mairie de Saint-Nazaire, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Toute correspondance pourra être adressée, en mairie de Saint-Nazaire, et à la préfecture par voie postale ou, le cas échéant, par voie électronique (pref-icpe@loire-atlantique.gouv.fr) avant la fin du délai de consultation du public.

La décision intervenant à l'issue de la procédure sera un arrêté préfectoral d'enregistrement délivré par le préfet éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées par arrêté ministériel ou un arrêté préfectoral de refus.